



REPUBLIQUE FRANCAISE  
ARRONDISSEMENT DE BARCELONNETTE  
CANTON DE BARCELONNETTE

COMMUNE DE LA CONDAMINE CHATELARD

## COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE DU 14 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 13/04/2024 à 14 H00 le Bureau de l'Association Foncière Pastorale autorisée de La Condamine Châtelard, régulièrement convoqué en assemblée générale, par courrier en date du 22/03/2024, s'est réuni dans la Salle des fêtes sous la présidence de Monsieur GARINO Julien.

Date de la convocation : 22/03/2024

Date d'affichage : 22/03/2024

Présents : Mr GARINO J. Mme JACQUES E. Mr BEHETS J. Mr GUICHARD R.

Secrétaire de Mairie : Mme ROMETTINO Tess

Absent(s) : Mr AUBERT A. Mr LIONS P. Mr REBATTU G, Mr JOBIN-ZEIMET S. Mr ROBIN N

Pouvoir(s) : Voir liste des présents et des représentés

Secrétaire de Séance : Mr GUICHARD

### ADOPTION DES DECISIONS DES DECISIONS DU CONSEIL DE SYNDICS

Le bureau de l'Association Foncière Pastorale Autorisée de La Condamine Châtelard, convoqué en assemblée Générale APPROUVE DEFINITIVEMENT les décisions prises lors de la séance du 14 Avril 2024, sous la présidence de Monsieur GARINO Julien.

N° Délibération	Intitulé	Date examen de la délibération	Décision du bureau	Dépôt en S/P	Affichage
01/2023	Approbation Compte de Gestion 2022	14/04/2024	A	14/04/2023	14/04/2023
02/2023	Approbation Compte Administratif 2022-Affectation de résultats	14/04/2024	A	14/04/2023	14/04/2023
03/2023	Vote du BP 2023	14/04/2024	A	14/04/2023	14/04/2023
04/2023	Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 01-01-2024	14/04/2024	A	14/04/2023	14/04/2023
05/2023	Convention Etat-AFP-Transmission électronique des actes	14/04/2024	A	14/04/2023	14/04/2023

	administratifs et budgétaires soumis au contrôle de légalité				
06/2023	Réforme des règles et des modalités de publicité des actes pris au 01-07-2022	14/04/2024	A	14/04/2023	14/04/2023
07/2023	Devis acquisition clé RGS-Envoie documents administratifs et budgétaires par voie électronique	14/04/2024	A	14/04/2023	14/04/2023
08/2023	Reversement redevance 2022	14/04/2024	A	14/04/2023	14/04/2023
09/2023	Participation Frais Secrétariat mairie	14/04/2024	A	14/04/2023	14/04/2023

#### DELIBERATION N°1/2024

##### OBJET : APPROBATION COMPTE DE GESTION 2023

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer, Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Bureau et les membres de l'Assemblée Générale après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

#### DECIDE

- D'APPROUVER le compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2023.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

#### DELIBERATION N°2/2024

##### OBJET : APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2023- AFFECTATION DES RESULTATS

Monsieur GARINO Julien, Président, sort de la salle de réunion.

Sous la présidence de Mme JACQUES Elisabeth, membre du Bureau, le Bureau examine le compte administratif 2023 qui s'établit ainsi :

#### Section fonctionnement

Résultat de l'exercice + 4 461.72 euro

Résultat Reporté + 4 525.11 euro

Résultat de clôture

+ 8 986.83 euro

#### Section investissement

Résultat de l'exercice	0
Résultat Reporté	+ 314.18 euro
Résultat de clôture	+ 314.18 euro
Report Excédent de Fonctionnement (002)	+ 8 986.83 euro
Report Excédent d'Investissement (001)	+ 314.18 euro

Le Bureau et les membres de l'Assemblée Générale après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés, hors de la présence de Monsieur GARINO Julien, Président :

#### DECIDE

- D'APPROUVER le Compte Administratif 2023.

#### DELIBERATION N°3/2024

##### OBJET : VOTE BUDGET PRIMITIF 2024

Après s'être fait présenter la proposition du budget primitif 2024,

Le Bureau et les membres de l'Assemblée Générale après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

#### DECIDE

- DE VOTER le budget primitif 2024 de l'AFP, par nature, comme suit :

Section de fonctionnement équilibrée en recettes et en dépenses : 24 986.83 euro

Section d'investissement équilibrée en recettes et en dépenses : 314.00 euro

#### DELIBERATION N°4/2024

##### OBJET : REDEVENCE 2023 - REVERSEMENT AUX PROPRIETAIRES

Après s'être fait présenter le reversement aux propriétaires pour l'année 2023,

Le Bureau et les membres de l'Assemblée Générale après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

#### DECIDE

- DE REVERSER aux propriétaires la somme de 23 944.00 euro (vingt-trois mille neuf cent quarante-quatre euro) pour l'année 2023.

Monsieur le Président informe l'Assemblée que le mandat de certains membres du bureau est arrivé à échéance.

Il s'agit de Monsieur REBATTU Guy (suppléant), de Monsieur GUICHARD Robert (suppléant) qui représentent les Propriétaires exploitants, et de Msieur LIONS Patrick (Titulaire) qui représentent les propriétaires.

-

## DELIBERATION N°5/2024

### OBJET : RENOUELEMENT BUREAU - EN PARTIE - REPRESENTANTS DES PROPRIETAIRES EXPLOITANTS ET DES PROPRIETAIRES

Monsieur le Président informe l'Assemblée que le mandat de certains membres du bureau est arrivé à échéance.

Il s'agit de Monsieur REBATTU Guy (suppléant), de Monsieur GUICHARD Robert (suppléant) qui représentent les Propriétaires exploitants, et de Monsieur LIONS Patrick (Titulaire) qui représentent les propriétaires.

Monsieur le Président demande aux membres concernés s'ils souhaitent renouveler leurs mandats.

Monsieur REBATTU Guy (suppléant), Monsieur GUICHARD Robert (suppléant) et Monsieur LIONS Patrick (Titulaire) demandent à renouveler leur mandat.

Monsieur le Président fait un tour de table parmi les personnes présentes dans l'assemblée.

Le Bureau après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

#### DE C I D E

DE RECONDUIRE le mandat de Messieurs REBATTU Guy, GUICHARD Robert et LIONS Patrick.

Le bureau est constitué comme suit :

- |   |                                 |  |
|---|---------------------------------|--|
| - | GARINO Julien                   | Président-Représentant Propriétaires Exploitants |
| - | AUBERT Alexandre<br>Exploitants | Vice-Président-Représentant Propriétaires        |
| - | BEHETS Jan                      | Représentant Propriétaires-Titulaire             |
| - | REBATTU Guy                     | Représentant Propriétaires-Suppléant             |
| - | LIONS Patrick                   | Représentant Propriétaires-Titulaire             |
| - | GUICHARD Robert                 | Représentant Propriétaires-Suppléant             |
| - | JACQUES Elisabeth               | Représentant Commune-Titulaire                   |
| - | ROBIN Nicolas                   | Représentant Commune-Suppléant                   |
| - | BOUVET Alain                    | Représentant Commune-Titulaire                   |
| - | JOBIN-ZEIMET Stéphane           | Représentant Commune-Suppléant                   |

## DELIBERATION N°6/2024

### OBJET : PARTICIPATION AUX FRAIS DE SECRETARIAT - MAIRIE

Monsieur le Président rappelle aux membres présents de l'assemblée que l'AFP participe financièrement aux frais de secrétariat engagés par la mairie de La Condamine Châtelard dans le cadre de la gestion de l'association tout au long de l'année.

Le Bureau après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

#### DE C I D E

DE RECONDUIRE sa participation aux frais de secrétariat de la Mairie de La Condamine Châtelard dans le cadre de la gestion de l'Association.

DE FIXER le montant à 400.00 euros (quatre cents euros) (sans changement).